



Lagencepaschere.com

HONORAIRES T.T.C

A la charge du Vendeur ou de l'Acquéreur suivant stipulation du mandat

VENTES IMMEUBLES, HABITATIONS ET TERRAINS :

**3 % du prix net vendeur
avec un minimum de 4 500 € TTC
avec un maximum de 9000 € TTC.**

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité, frais de dossier...) n'est dû avant la vente effective du bien immobilier.